



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
10 mai 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005

13-24 juin 2005, Genève

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie

Assistance proposée : 6,5 millions de dollars, dont
4,5 millions de dollars à prélever sur
les ressources ordinaires et
2 millions de dollars provenant de
modalités de cofinancement et/ou
d'autres ressources, notamment des
ressources ordinaires

Période du programme : 5 ans (2006-2010)

Cycle de l'assistance : Quatrième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : C

Assistance proposée par domaine de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé procréative	2,5	1	3,5
Population et développement	0,5	–	0,5
Questions relatives aux femmes	1,0	1	2,0
Coordination du programme et assistance	0,5	–	0,5
Total	4,5	2	6,5



I. Analyse de la situation

1. La Turquie est un pays à revenu intermédiaire, dont le produit intérieur brut par habitant (PIB) s'est établi à 3,412 dollars en 2003. La croissance du PIB a été de 7,9 % en 2002 mais est tombée à 5,9 % en 2003. L'adhésion à l'Union européenne est une priorité pour le Gouvernement. Celui-ci s'emploie à assurer la stabilité politique et économique et procède à des réformes constitutionnelles et législatives pour que le pays puisse adhérer à l'Union. À la réunion qu'il a tenue le 17 décembre 2004, le Conseil européen a fixé à octobre 2005 le début des négociations relatives à l'adhésion.

2. Un autre objectif de développement est de rendre la structure démographique compatible avec un développement équilibré et durable. Il est donc nécessaire d'appuyer les activités liées à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative, à la population et au développement et à l'égalité des sexes.

3. En 2004, la population turque a été estimée à 71,8 millions; son taux d'accroissement était de 1,5 %. Ce taux a culminé à 2,85 % dans les années 50 et a décliné depuis. En dépit de son importante diminution, la population continuera à s'accroître.

4. Quarante-sept pour cent de la population turque a moins de 24 ans. Les personnes âgées de plus de 65 ans constituaient 5,7 % de la population en 2004 mais ce groupe d'âge est en augmentation. Le vieillissement de la population constituera un important problème pour la Turquie au cours des années à venir. Soixante-cinq pour cent de la population vit dans les villes. Depuis le début des années 50, l'exode rural est considérable. Il en résulte des problèmes économiques, sociaux et environnementaux, tant pour la population locale que pour la population migrante.

5. Il faudrait tenir compte des tendances démographiques susmentionnées dans la prise des décisions, la planification du développement et la formulation des politiques. Renforcer les systèmes d'enregistrement pour collecter des données fiables qui permettent d'établir des statistiques de l'état civil est une priorité.

6. L'indice synthétique de fécondité est tombé à 2,23 en 2003. Il varie beaucoup d'une région à l'autre. Le taux global de prévalence des contraceptifs est élevé, puisqu'il est de 71 %, mais seules 42,5 % des femmes utilisent des moyens de contraception modernes. Le recours généralisé aux méthodes de contraception traditionnelles se traduit par un nombre important de grossesses non désirées et d'avortements.

7. Le taux de mortalité des nourrissons et celui des enfants de moins de 5 ans sont tombés respectivement à 29 ‰ et 37 ‰. Il existe peu de données fiables sur la mortalité maternelle. En 1997, le taux de mortalité maternelle était estimé à 49,2 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les chiffres réels sont peut-être beaucoup plus élevés.

8. La prévention et le diagnostic précoce des infections sexuellement transmissibles (IST) posent de gros problèmes. Les enquêtes sur les jeunes et les adultes sexuellement actifs montrent qu'ils savent peu de chose sur les IST autres que le VIH/sida. L'accès à des informations sur la santé procréative et aux services de santé procréative est encore limité, en particulier pour les hommes, les personnes handicapées et les jeunes.

9. Au cours des 10 dernières années, la Turquie a progressé en ce qui concerne la promotion des femmes et de leurs droits. Le Gouvernement a fait adopter des lois visant à protéger et à promouvoir ces droits mais il faudra du temps pour qu'elles soient pleinement appliquées. Le Gouvernement doit y mettre davantage du sien pour assurer l'égalité des sexes dans la vie sociale, politique et économique.

10. La violence à l'égard des femmes est un sujet de préoccupation. Selon les enquêtes, 39 % des femmes et 63 % des jeunes femmes de 15 à 19 ans trouvent normal, dans certains cas, que les maris battent leurs femmes. Il y a donc lieu de sensibiliser et de former les esprits aux droits et aux responsabilités des deux sexes.

II. Coopération passée et enseignements du programme

11. Le FNUAP appuie les programmes en matière de population en Turquie depuis 1971. Le troisième programme de pays (2001-2005) visait à fournir 4,5 millions de dollars de ressources ordinaires mais, en raison de difficultés financières, ce montant a été réduit d'environ 25 %.

12. Le troisième programme de pays a aidé le Gouvernement et les organisations non gouvernementales (ONG) : a) à rendre les services intégrés de santé procréative plus accessibles et à en améliorer la qualité; b) à développer les services de santé procréative pour adolescents et à répondre aux besoins éducatifs des jeunes; c) à renforcer la volonté politique et la mobilisation financière nécessaires, aux niveaux national et local, pour assurer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD); et d) à fournir des informations qui permettent de suivre les progrès de l'application du Programme d'action.

13. Selon l'examen à mi-parcours du troisième programme de pays, le programme a répondu aux besoins de la Turquie et peut être maintenu. Il a permis de diffuser les bonnes pratiques et de les reproduire dans tout le pays. Il a aussi ouvert la voie à un programme plus large de santé procréative financé par l'Union européenne. Selon l'examen également, le comité permanent présidé par le Ministère des affaires étrangères a facilité la mise en œuvre du programme. Les institutions nationales ont pris le programme en charge. Bon nombre des activités ont été intégrées dans les activités ordinaires du Gouvernement et des ONG et un grand nombre sont en passe d'être menées à plus grande échelle dans le cadre du programme de santé procréative financé par l'Union européenne.

14. L'un des enjeux du programme consiste à intéresser les hommes aux questions relatives à la santé procréative. En collaboration avec les forces armées et le Ministère de la santé, le FNUAP met en œuvre avec succès un projet visant à intéresser les hommes à ces questions. Tous les ans, quelque 500 000 soldats reçoivent une formation à la planification familiale, à la santé procréative et aux IST, dont le VIH/sida. Il faudrait cependant redoubler d'efforts pour intéresser les hommes à la santé procréative et aux droits des femmes.

15. Au cours du programme précédent, les droits des femmes et la violence à leur égard ont pris une très large place dans les activités visant à promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Les parties prenantes nationales s'en sont félicitées et ont demandé que le quatrième programme de pays prête une attention encore plus grande à ces questions.

16. L'un des grands enseignements du programme est que l'on ne se soucie pas suffisamment, aux niveaux local et national, d'utiliser les données et les informations sur les tendances démographiques pour prendre des décisions, planifier et formuler des politiques.

III. Programme proposé

17. Le programme proposé tient compte des priorités du bilan commun de pays, du Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du cadre de financement pluriannuel (2004-2007) et de l'orientation stratégique du FNUAP. Il tient compte également des mesures que la Turquie a prises en vue d'adhérer à l'Union européenne. Le cycle de programme du FNUAP s'harmonise avec celui des autres organismes des Nations Unies en Turquie.

18. Le programme sera axé sur les résultats et mettra l'accent sur le renforcement des capacités nationales. Il sera mis en œuvre conformément aux objectifs du Programme d'action de la CIPD et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

19. Les résultats visés par le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont les suivants : a) d'ici à 2010, renforcement, aux niveaux local et national, des capacités de gouvernance démocratique et environnementale des personnes et des institutions; b) d'ici à 2010, application de politiques visant à réduire la pauvreté et les disparités économiques et sociales et prestation de services sociaux de base de qualité aux groupes vulnérables; c) d'ici à 2010, création d'un environnement plus protecteur pour les femmes et les enfants, dont les adolescents et les jeunes, afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits et les exercer. Le programme de pays du FNUAP se composera de trois volets : santé procréative, population et développement et questions relatives aux femmes.

Santé procréative

20. Le résultat escompté de ce volet est l'application de stratégies qui permettent d'accroître la demande et de renforcer la prestation de services sanitaires de base de qualité aux groupes vulnérables. Ce résultat sera obtenu à l'aide de quatre produits.

21. *Produit 1 : Meilleur accès des femmes et des hommes à des services de santé procréative de qualité, qui leur permettent d'exercer leurs droits en matière de santé procréative.* Ce produit sera obtenu : a) en appuyant la formation à la gestion dans certaines provinces; b) en assurant une formation aux prestataires de services, notamment aux nouveaux médecins généralistes; c) en élaborant des stratégies à l'intention des groupes de population mal desservis, dont les personnes handicapées, les personnes vivant dans des zones difficilement accessibles et les personnes âgées; d) en améliorant les mécanismes nationaux de santé procréative d'urgence; et e) en appuyant l'application, le suivi et la mise à jour du plan national d'action en matière de santé procréative.

22. *Produit 2 : Meilleur accès des jeunes à des informations sur l'hygiène sexuelle et la santé procréative et à des services d'hygiène sexuelle et de santé procréative adaptés à leurs besoins.* Ce produit sera réalisé : a) en créant des services adaptés aux besoins des jeunes dans certaines provinces et universités; b) en élargissant le programme d'études et le public des programmes visant à intéresser les hommes aux

questions relatives à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative; c) en promouvant l'éducation par les pairs et en menant des activités de sensibilisation auprès des jeunes; et d) en plaidant en faveur de la participation des jeunes à la conception et à la mise en œuvre des projets les concernant.

23. *Produit 3 : Réduction de la mortalité infantile et maternelle moyennant la fourniture de soins prénatals, néonataux et postnatals aux mères.* Ce produit sera obtenu : a) en appuyant le développement des services de soins obstétriques d'urgence dans toutes les régions du pays; et b) en sensibilisant davantage le public aux soins périnatals, en particulier au moyen d'initiatives locales.

24. *Produit 4 : Meilleur accès de la population à l'information et aux services permettant de prévenir les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/sida.* Ce produit sera obtenu : a) en renforçant les moyens nationaux et locaux nécessaires pour prévenir, diagnostiquer et traiter les IST dans certaines provinces; et b) en appuyant les activités des groupes thématiques des Nations Unies, notamment en organisant des ateliers à l'intention des médias, en menant des activités de sensibilisation et en dispensant une formation sur le VIH/sida au personnel en uniforme.

Population et développement

25. Le résultat escompté de ce volet est l'élaboration, à l'aide de partenariats avec la société civile et le secteur privé, de politiques en faveur des pauvres qui permettent de favoriser le développement économique et social à tous les niveaux et d'atteindre les OMD. Il sera obtenu à l'aide d'un seul produit.

26. *Produit 1 : Établissement de données et d'informations statistiques et démographiques ventilées et prise en compte de ces données et informations dans la formulation et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales.* Ce produit sera obtenu : a) en renforçant les moyens nécessaires, aux niveaux national et local, pour collecter, analyser, diffuser et appliquer des données institutionnalisées; b) en aidant à élaborer un système d'enregistrement des faits d'état civil fondés sur le lieu de résidence; c) en aidant à maintenir en état de fonctionnement la banque nationale de données sur la population et le développement et les OMD; et d) en appuyant les recherches et études sur la population et le développement.

Questions relatives aux femmes

27. Ce volet doit permettre d'atteindre trois résultats. Le premier de ces résultats est d'obtenir des engagements politiques et budgétaires plus importants et de faire en sorte que des lois, des politiques, des plans et des budgets en faveur des femmes, des enfants et des jeunes soient adoptés et appliqués.

28. *Produit 1 : Élaboration de politiques et de plans d'action en faveur des enfants, des jeunes et des femmes à tous les niveaux de l'administration publique.* Ce produit sera obtenu : a) en facilitant, aux niveaux local et national, le dialogue et les activités visant à protéger les femmes de la violence; b) en aidant les organisations de la société civile à nouer des partenariats avec les organismes publics nationaux et locaux afin d'appuyer leurs plans d'action visant à promouvoir les femmes et à les protéger de la violence sexiste; c) en appuyant le dialogue sur les politiques au niveau national afin de sensibiliser aux problèmes auxquels les jeunes

sont confrontés; et d) en appuyant les recherches et études sur des questions connexes.

29. Le deuxième résultat escompté du volet est la création de mécanismes de prévention et de protection et une meilleure sensibilisation à la nécessité de réduire les pratiques néfastes, la violence, les mauvais traitements, la négligence et l'exploitation dont les femmes sont victimes. Il sera obtenu à l'aide d'un seul produit.

30. *Produit 2 : Sensibilisation des responsables des politiques, des décideurs et des médias aux questions relatives aux femmes, en particulier à la violence sexiste.* Ce produit sera obtenu : a) en promouvant les droits des femmes, en particulier ceux les protégeant contre la violence sexiste, au moyen de campagnes multimédias; et b) en menant des activités de sensibilisation et en promouvant la participation de groupes cibles.

31. Le troisième résultat escompté est le renforcement, aux niveaux national et local, des moyens nécessaires pour établir des rapports sur les droits des femmes et des enfants et protéger et appliquer ces droits. Il sera obtenu à l'aide d'un seul produit.

32. *Produit 3 : Amélioration des systèmes d'établissement de rapports sur les droits des femmes et des enfants et d'application de ces droits.* Ce produit sera obtenu : a) en appuyant la création d'organes de médiation et de recours en matière d'égalité des sexes et le développement de leurs moyens d'action; b) en renforçant les capacités du Directeur général de la Commission de la femme, afin d'aider les organismes publics à tenir systématiquement compte des sexospécificités dans leurs politiques, programmes et services et de sensibiliser leur personnel aux questions relatives aux femmes; c) en appuyant les efforts qui sont faits localement pour recenser les femmes et les filles les plus vulnérables et leur prêter assistance, dans le cadre d'un programme commun à plusieurs organismes des Nations Unies; d) en promouvant les partenariats entre le gouvernement, les ONG, le secteur privé et les donateurs; et e) en améliorant la qualité et la quantité des services destinés à assurer une protection aux femmes.

IV. Administration, suivi et évaluation du programme

33. Le programme de pays proposé sera exécuté conformément à la modalité de l'exécution nationale. Le FNUAP et le Gouvernement travailleront en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement pour appliquer le programme et coordonner les activités de sa mise en œuvre. Des examens et activités de suivi conjoints et des évaluations concrètes seront entrepris.

34. Le bureau de pays du FNUAP en Turquie continuera de s'employer à lever des fonds, en particulier pour promouvoir les droits des femmes et renforcer les services de santé procréative adaptés aux besoins des jeunes. Le FNUAP appuiera, s'il y a lieu, la conception et l'application des programmes financés par l'Union européenne.

35. Le bureau de pays se compose d'un représentant, d'un sous-représentant et d'une équipe de cinq personnes composée de spécialistes des questions administratives et financières et de membres du personnel d'appui, conformément à

la typologie du bureau de pays approuvée. Les fonds alloués au programme seront affectés à deux membres du personnel national de projet et à deux membres du personnel d'appui qui sont chargés de coordonner les activités relatives aux volets Santé procréative et Questions relatives aux femmes. L'équipe d'appui technique aux pays du FNUAP à Bratislava (Slovaquie) apportera un soutien technique.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Turquie

Priorité nationale : a) Réduire la pauvreté et les disparités; b) Appliquer le Programme d'action de la CIPD; et c) Promouvoir les femmes

Résultat du Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : D'ici à 2010, application de politiques sociales et économiques visant à réduire la pauvreté et les disparités et prestation de services sociaux de base de qualité aux groupes vulnérables

<i>Volet du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par volet du programme</i>
Population et développement	<p><i>Résultat escompté :</i> Élaboration, dans le cadre de partenariats avec la société civile et le secteur privé, de politiques en faveur des pauvres qui permettent de favoriser le développement social et économique à tous les niveaux de la société et d'atteindre les OMD</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Appui aux politiques et présentation au Gouvernement de recommandations concernant le rapport sur la réalisation des OMD et les stratégies de réduction de la pauvreté <p><i>Données initiales :</i> Plan national de développement et autres documents pertinents élaborés par le Gouvernement</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Établissement de données statistiques et de données démographiques ventilées et prise en compte de ces données dans la formulation et l'application des politiques économiques et sociales</p> <p><i>Indicateurs de ce produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'indicateurs relatifs à la population et au développement, y compris aux OMD, entrés dans la banque nationale de données Examen des données statistiques et démographiques dans les débats parlementaires <p><i>Données initiales :</i> Plan de développement national, procès-verbaux parlementaires, statistiques de l'Académie des sciences</p>	<ul style="list-style-type: none"> Commission parlementaire chargée de la santé, de la famille, du travail et des affaires sociales Organisme public chargé de la planification; Ministères des finances, du travail, de la justice, de l'intérieur et des affaires sociales Institut national de statistique Académie nationale des sciences Association démographique Organismes des Nations Unies; Banque mondiale; Fonds monétaire international; Organisation internationale pour les migrations; Union européenne 	Ressources ordinaires : 0,5 million de dollars
Questions relatives aux femmes	<p><i>Résultat :</i> Engagements plus importants dans les domaines politique et budgétaire et adoption et application de lois, de politiques, de plans et de budgets en faveur des femmes, des enfants et des jeunes</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Élaboration, à tous les niveaux, de politiques et de plans d'action en faveur des enfants, des jeunes et des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Directorat général de la condition de la femme Commission parlementaire de la santé, de la famille, du travail et des affaires sociales 	Ressources ordinaires : 1 million de dollars Autres ressources : 1 million de dollars

Volet du programme	Résultats, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays	Produits, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources, par volet du programme
Questions relatives aux femmes (<i>suite</i>)	<p><i>Résultat</i> : Création de mécanismes de prévention et de protection et plus grande sensibilisation à la nécessité de réduire les pratiques néfastes, la violence, les mauvais traitements, la négligence et l'exploitation dont les femmes sont victimes</p> <p><i>Résultat</i> : Renforcement des capacités, nationales et locales, d'établissement de rapports sur les droits des femmes et des enfants et de protection et de renforcement de ces droits</p>	<p><i>Produit 2</i> : Sensibilisation accrue des responsables des politiques, des décideurs et des médias aux questions relatives aux femmes, en particulier à la violence sexiste</p> <p><i>Produit 3</i> : Amélioration des systèmes d'établissement de rapports, de recours et de mise en application afférents aux droits des femmes et des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institut national de statistique • Organisme public chargé de la planification • Ministères de la justice, de la santé et de l'intérieur • Organismes des Nations Unies, Banque mondiale, OIM et Union européenne • Autorités régionales et locales • Certaines ONG 	(voir ci-dessus)
	<p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de mesures de discrimination positive visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits des jeunes • Allocation de crédits budgétaires à la santé, à l'éducation et à la protection dans les provinces • Pourcentage de femmes qui trouvent normal que les maris battent leurs femmes • Nombre de villes et de provinces dans lesquelles il existe un mécanisme de suivi des droits des enfants et des femmes 	<p><i>Indicateurs de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un organe de promotion de l'égalité des sexes • Création d'une entité indépendante de médiation en matière d'égalité des sexes • Stratégies et plans d'action locaux et nationaux de lutte contre la violence sexiste • Pourcentage de jeunes femmes de 15 à 19 ans qui trouvent normal que les maris battent leurs femmes <p><i>Données initiales</i> : Données du Directeurat général de la condition de la femme, de l'Institut national de statistique et des enquêtes nationales démographiques et sanitaires; nouvelle législation nationale</p>	(voir ci-dessus)	(voir ci-dessus)
	<p><i>Données initiales</i> : Législation et politiques nationales, budget national et enquêtes démographiques et sanitaires nationales</p>			

Volet du programme	Résultats, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays	Produits, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources, par volet du programme
Santé procréative	<p><i>Résultat</i> : Application de stratégies dynamiques visant à accroître la demande et à intensifier la prestation de services sanitaires de base de qualité aux groupes vulnérables</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité maternelle • Taux d'accouchements pratiqués par un personnel de santé qualifié • Taux d'utilisation de méthodes modernes de contraception <p><i>Données initiales</i> : Recherches axées sur les hôpitaux, enquêtes démographiques et sanitaires</p>	<p><i>Produit 1</i> : Meilleur accès des femmes et des hommes à des services de santé procréative de qualité, qui leur permettent d'exercer leurs droits en matière de santé procréative</p> <p><i>Indicateurs de produit</i> : Nombre de prestataires de services et d'administrateurs formés à la santé procréative, notamment à la santé procréative dans les situations d'urgence, dans certaines provinces; mise en place d'un mécanisme de suivi du plan d'action national relatif à la santé procréative</p> <p><i>Produit 2</i> : Meilleur accès des jeunes aux informations sur l'hygiène sexuelle et la santé procréative et à des services d'hygiène sexuelle et de santé procréative adaptés à leurs besoins</p> <p><i>Indicateur de produit</i> : Nombre d'installations dispensant des services de santé procréative adaptés aux besoins des jeunes</p> <p><i>Produit 3</i> : Réduction de la mortalité infantile et maternelle moyennant la fourniture de soins prénatals, néonataux et postnatals aux mères</p> <p><i>Indicateur de produit</i> : Pourcentage de provinces pouvant dispenser des soins obstétriques d'urgence normalisés</p> <p><i>Produit 4</i> : Meilleur accès de l'ensemble de la population aux informations et aux services nécessaires pour prévenir les IST et le VIH/sida</p> <p><i>Indicateur de produit</i> : Pourcentage de femmes mariées qui estiment qu'il existe un moyen d'éviter de contracter le VIH/sida</p> <p><i>Données initiales</i> : Statistiques du Ministère de la santé, rapports sur la formation, enquêtes démographiques et sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la santé et autorités sanitaires régionales et locales • OMS, UNICEF et Union européenne • Ministères de l'éducation et de la défense • Commission parlementaire de la santé, de la famille, du travail et des affaires sociales • Autorités régionales et locales et certaines ONG 	<p>Ressources ordinaires : 2,5 millions de dollars</p> <p>Autres ressources : 1 million de dollars</p> <p>Coordination du programme et assistance : 0,5 million de dollars imputés sur les ressources ordinaires</p>